

# DDP

## Domaine Public

837

J.A. 1000 Lausanne 1  
Hebdomadaire romand  
23 octobre 1986  
Vingt-troisième année

## Le parapluie bulgare

Le roman d'espionnage est un genre au même titre que le roman policier ou le roman de science-fiction. Les sigles qui désignent les services secrets renvoient à une sorte de mythologie moderne. CIA et KGB sont forts de leur immense pouvoir et aussi de celui qu'on leur prête comme explication toujours facile.

Le territoire suisse, selon toute vraisemblance, est, avec beaucoup d'autres dans le monde, champ de manoeuvres souterraines. Les ambassades, à Berne, sont cotées à un plus haut rang que ne le justifie le rôle international de la Suisse. Et surtout Genève, surdotée en personnel à statut international, a une réputation de plaque tournante. Mais rien qui implique directement la Suisse. La dernière affaire, celle de l'ancien procureur Dubois, est d'un passé déjà lointain. Pour le reste, le Conseil fédéral veille à ce que des exilés n'utilisent pas le territoire suisse pour organiser à distance une politique d'opposition.

Dès lors, en quoi la question est-elle pour nous d'actualité ? Parce qu'elle touche à l'exercice de la démocratie en cette fin du XX<sup>e</sup> siècle.

Il est de la plus grande difficulté pour un Etat de droit de gérer ses services secrets ; d'une part il doit les contrôler le plus étroitement possible, d'autre part il ne doit jamais être compromis, mouillé par eux. Exercice de haute vigilance. Or les médias français nous ont donné la démonstration d'une étrange versatilité sur ce sujet d'importance.

Premier acte, l'affaire Greenpeace ! La presse d'abord par des enquêtes sérieuses, puis par des fuites organisées de l'intérieur, révèle la responsabilité des services français, parallèlement à l'enquête de la police néo-zélandaise. Puis le sujet unique devient de savoir à qui, à quel niveau de la hiérarchie militaire et politique, revient la responsabilité dernière de cette ac-

tion. Recherche vaine, car, au sommet, l'ordre de mission n'a pu être présenté qu'en termes respectueux de la dignité d'un chef d'Etat. Quoi de plus anodin, par exemple, que la locution : "faire en sorte que"... ! Mais le ton des médias en mal d'enquête était unanimement celui de la morale la plus rigoureuse.

Deuxième acte, la vague de terrorisme à Paris et les révélations des anciens patrons des services secrets MM. de Marenches et Marion. Ils se vantent, l'un et l'autre, d'avoir conduit, sans bavure, des missions d'action ; l'un et l'autre se plaignent, notamment M. Marion, de n'avoir pas été autorisés à recourir à des "moyens personnels". Et les médias, sans sourciller cette fois, de propager avec une absence totale de distance critique de tels propos, blâmant même implicitement la pusillanimité du pouvoir. Comme le pas a été vite franchi !

Dans une situation internationale d'équilibre nucléaire, il est évident que la lutte secrète prend et prendra de vastes dimensions, elle est de surcroît à portée de faibles et moyennes puissances, incapables de suivre la course aux armements.

Dès lors, il est important que les démocraties ne se laissent pas entraîner et pervertir par des méthodes qu'elles-mêmes dénoncent. Si M. de Marenches, dans les émissions de plus grande écoute de la télévision française, peut évoquer les "liquidations" qu'il a suggérées, sous le sourire mondain de ses interlocuteurs, au nom de quel droit, si un de ses successeurs devait être écouté par un gouvernement sensible aux exigences de l'opinion demandant qu'on réagisse, pourrait-on encore condamner les "liquidations" conduites par d'autres ? Le "parapluie bulgare" deviendrait aussi commun qu'un parapluie ordinaire.

(suite au verso)

## Le parapluie bulgare

(suite)

La police, à l'intérieur des Etats, dans ses tâches ordinaires, connaît des problèmes analogues. Certes, elle ne peut être toujours angélique, mais les règles du droit cadrent impérativement son action. Tous les moyens efficaces ne sont pas reconnus légaux.

Il en va de même en droit international. Sur le ton de la rhodomontade propre au style Chirac, les Français parlent un peu trop (il est vrai que le gaullisme n'a jamais renié ses barbouzes) de leurs services d'action.

La vigilance démocratique renforcée exige pour éviter toute contamination par "la lèpre" d'autant plus de rigueur sur le choix des moyens.

AG

### Y'EN A POINT COMME NOUS !

(mam) Ratifiée en 1977 par les Pays-Bas, la RFA, la Suisse et le Luxembourg, la convention de Bonn sur la dépollution du Rhin, que la France a rejointe en 83, va enfin produire quelques effets. Le Ministre français de l'environnement a dévoilé récemment à Mulhouse le détail d'un plan élaboré après de longues négociations avec toutes les parties prenantes de cet épineux dossier, notamment les élus d'Alsace et de Lorraine. Sans entrer dans le détail, signalons que les mesures envisagées visent à réduire de 20 kg par seconde les rejets de sel dans le Rhin, provenant des mines de potasse d'Alsace. L'objectif à plus long terme est une diminution de 60 kg par seconde.

Touchant un problème international - les mines françaises ne sont de loin pas la seule source de pollution du Rhin - la convention de Bonn prévoyait un partage des frais entre les Pays-Bas (34%), la France et la RFA (30% chacun). Quant à la Suisse, neuf ans après sa signature, elle ne s'est toujours pas acquittée de sa part, fixée à 6% !

## PARTICULARISME

Pourquoi tant de signatures appuyant des initiatives populaires en provenance d'Appenzell Rhodes-Extérieures sont-elles déclarées non-valables par la Chancellerie fédérale ? Pour les cinq initiatives abouties cette année, la proportion de signatures nulles va de 33,3 à 61,8%, pour une moyenne nationale se situant entre 1 et 3%. Avis aux collecteurs.

## LA DEBLACLE DE SAURER

# Arbon, c'est si loin

(cfp) Arbon, sur la rive thurgovienne du lac de Constance, est une coquette petite ville mal connue des Romands. Les difficultés de la maison Saurer les intéressent fort peu. Mais Saurer, pour Arbon, c'est comme Hermes pour Yverdon ou pour Ste Croix : une entreprise qui, en se développant, a engendré la prospérité d'une ville et d'une région. La crise que Saurer traverse actuellement n'est pas la première, mais c'est probablement la plus sérieuse.

Au milieu du siècle passé, un artisan du Wurtemberg, Franz Saurer, installait une fonderie à Saint-Georges, dans le canton de St Gall. Après quelques années il transférait son entreprise à Arbon. Elle a prospéré. Elle a innové. On a connu des autos Saurer au début de l'automobile. On a connu des moteurs de bateau. On est en passe d'oublier les camions Saurer, mais beaucoup sont inusables et porteront encore longtemps le nom de la marque.

L'armée, avec l'approbation des Chambres fédérales, a prolongé artificiellement l'agonie. Les grandes banques ont fait leur part pour éponger les dettes. Selon la FTMH, la rechute de Saurer fait la démonstration qu'on ne bâtit pas une politique industrielle valable à coup de commandes militaires. Dans un communiqué consacré au prochain redimensionnement de l'entreprise, le syndicat rappelle que "les collaborateurs furent contraints de travailler et

## ERRATUM

Une malencontreuse coquille typographique s'est glissée dans notre dernière éditorial. Page 2, 2<sup>e</sup> colonne, à la 25<sup>e</sup> ligne, il fallait lire "communalisation" du sol au lieu de "commercialisation", ce qui fait quand même une certaine différence

d'accumuler démesurément les heures supplémentaires". Après les camions, c'est le département des machines textiles qui va disparaître. 250 à 300 emplois seront supprimés. C'est beaucoup pour une entreprise, même importante, et surtout pour une petite ville. Il ne semble pourtant pas y avoir de crise sociale. Seuls quelques dizaines d'ouvriers se sont déplacés pour assister à l'assemblée syndicale convoquée pour informer des nouveaux développements de la situation. Est-ce de la résignation ? Est-ce la certitude de retrouver un emploi dans une autre entreprise ?

Certaines histoires remontent à la surface. On se rappelle qu'Arbon a eu, pendant quelques décennies, une majorité socialiste dans les autorités communales et que cette majorité a fait énormément pour aménager la qualité de la vie des habitants. On se souvient d'Albert Dubois, patron d'origine romande, qui cherchait à économiser et qui n'a jamais réussi à apprendre le thurgovien. On se rappelle que le Conseil d'administration a été présidé par le Conseiller aux Etats thurgovien Hans Munz. Les appuis politiques n'ont pas compensé le manque de compétitivité.

Mais la chute était prévisible. Saurer était encore au 66<sup>e</sup> rang des entreprises sur la liste de la *Schweizerische Handelszeitung* en 1981. Cette année, elle est au 116<sup>e</sup> rang.

Le carnet des commandes était de 466 millions en 1982, il n'était plus que de 183 millions en 1985. Destin d'une entreprise privée. De quoi nous mêlons-nous ?

# Vers une croissance maîtrisée

(jd) Une métropole de 800000 habitants, tel était, il y a quelques années encore, l'horizon dessiné par les décideurs et auquel il fallait se préparer. Puis la récession, la prise de conscience des problèmes d'environnement sur un territoire exigu, mais aussi le renouveau du sentiment xénophobe aidant, le vent a tourné. Rejet du modèle grandiose ou tout au moins silence discret sur les perspectives démographiques. Rêver d'une population optimale pour une ville ne suffit pas ; encore faut-il élucider les causes et les instruments susceptibles de maîtriser cette évolution.

C'est le mérite des socialistes genevois d'avoir les premiers planché sur ce sujet, en évitant à la fois de faire des étrangers les boucs émissaires de service et de tomber dans l'angélisme des "bras grands ouverts". En effet si la population genevoise se renouvelle beaucoup - le volume migratoire est d'environ 50'000 personnes par an - le solde positif est dû essentiellement à l'apport étranger et

non pas à l'excédent des naissances (tableau 1). Le contrôle de la croissance de la population passe donc nécessairement par la maîtrise de cet apport. Mais attention, il n'est pas question pour les socialistes de fermer totalement la porte à de nouveaux immigrés : Genève vieillit et seul un apport extérieur peut assurer le remplacement nécessaire des générations et donc notre dynamisme futur (tableau 2).

Ces constatations conduisent les socialistes genevois à proposer un solde migratoire de 1000 personnes par an afin de maintenir une structure d'âge équilibrée jusqu'à la fin du siècle.

Comment y parvenir ? Partant du fait que la principale source d'immigration étrangère des dernières années est constituée par les saisonniers stabilisés et les regroupements familiaux (44% des nouveaux permis B), les socialistes préconisent la diminution du contingent annuel de saisonniers d'un nombre équivalent à celui des saisonniers stabilisés ; ainsi en dix ans il serait possible de réduire massivement le nombre des saisonniers et peut-être même de faire disparaître ce statut.

Certes il y aura des grincements de dents dans les milieux du bâtiment, de l'hôtellerie et de la restauration notamment. De cette tension sur le marché du travail les socialistes attendent un effet positif sur le niveau des salaires (dans le bâtiment les salaires saisonniers sont inférieurs de 30% à ceux des frontaliers) et sur la rationalisation de ces secteurs.

Le projet est séduisant. Il appelle pourtant une série de questions.

La diminution du nombre de saisonniers et la disparition à terme de ce statut inacceptable ne vont-ils pas favoriser le recours accru à la main d'oeuvre clandestine dont la situation est plus dramatique encore ? Le syndicat interprofessionnel des travailleurs (SIT) a dénoncé récemment des conditions de travail scandaleuses dans l'hôtellerie et la restauration ; il annonce pour bientôt la publication de la liste des établissements négriers.

Le PSG se refuse à juste titre à réduire les problèmes de qualité de vie à un surplus de population, notamment étrangère. Par contre il considère que les nouveaux besoins - espace, transports, temps libre, air pur, verdure - exigeront des moyens importants, donc une croissance économique soutenue. Reste à savoir si nos exigences, engendrées par les effets de la croissance, ne pourraient pas être aussi et mieux satisfaites par une modération de la course à la consommation : plus de temps libre contre moins de revenu, plus d'air pur et d'espace collectif contre moins de circulation motorisée, des logements moins chers mais aussi moins sophistiqués...

Mais c'est là un autre débat dont l'issue éventuelle risquerait d'être moins facilement présentable, électoralement parlant s'entend.

**Tableau 2 :**  
Projection de résultat des mouvements migratoires en l'an 2000

Âge	état en 1980	solde migratoire nul (personne n'entre ni ne sort)	gain migratoire annuel :		
			de 1000	de 2500	de 4000
0-19	24%	18%	19%	20%	20%
20-39	32%	24%	31%	33%	34%
40-64	31%	39%	34%	33%	33%
65&+	13%	19%	16%	14%	13%
	340'654	339'161	370'667	404'985	439'233

**Tableau 1 :**  
Analyse de la croissance de la population résidente totale

	solde annuel résultant du mouvement naturel (naissances, décès)	solde annuel résultant du mouvement migratoire global :		
		nationaux	étrangers	total
1975	+740	+ 908	- 2074	- 1166
1980	+302	- 37	+1520	+1483
1981	+362	+266	+2910	+3176
1982	+459	- 139	+4606	+4467
1983	+439	- 430	+2628	+2198
1984	+350	- 332	+3521	+3189
1985	+378	- 1274	+2157	+ 883

# Simple et génial

(jd) Le modèle élaboré par l'association Plenar (voir encadré) pour favoriser les économies de chaleur et d'électricité (DP 836 - "On invente des solutions") n'est pas un cas isolé. Il y a un peu plus d'un an l'Association suisse des transports (AST) proposait son Eco-bonus, une idée simple et originale qui vise à limiter la consommation de carburant des véhicules à moteur.

Les effets néfastes du trafic routier sur l'environnement sont connus ; dans plusieurs villes la pollution de l'air atteint des limites inacceptables. Jusqu'à présent les autorités ont pris quelques mesures (limitations de vitesse, peu respectées ; normes d'émission, interdiction de circuler dans quelques rues des centres urbains, développement des transports publics) dont les effets ne sont pas encore visibles. Le parc automobile continue de croître et les propriétaires de véhicules, qui ne paient pas et de loin la totalité des coûts sociaux qu'ils engendrent, acceptent de plus en plus mal les interdictions et limitations multiples dont ils font l'objet. D'où l'idée présentée par l'AST.

Assurer à chacun la liberté de circuler la plus étendue, mais à condition qu'il en paie le prix. En préconisant une taxe supplémentaire de 2 francs par litre d'essence, l'AST estime que la consommation d'essence devrait diminuer de 50%. Ce renchérissement important amènera les automobilistes à renoncer aux déplacements non indispensables, à se grouper pour toute une série de trajets (travail, achats), à conduire de manière plus économique, à utiliser d'autres moyens de transport, à donner la préférence à un véhicule moins gourmand.

Le piéton, celui qui ne possède pas d'automobile, est le parent pauvre de nos sociétés motorisées. Grâce à l'Eco-bonus, le comportement de ces marginaux est enfin valorisé. En effet l'Eco-bonus - 52 milliards de francs, estimation calculée sur la ba-

se de la consommation de carburant en 1984, réduite de moitié - est entièrement redistribuée après réduction de 1% pour les frais administratifs - à chaque habitant, soit 940 francs par an pour un adulte et 470 francs par enfant.

Ainsi celui qui ne possède pas de véhicule ou qui ne roule pas fait un bénéfice net : une manière de reconnaître son rôle positif dans la protection de l'environnement.

Une famille avec un enfant qui roule peu (7500 km) avec une petite voiture (7 l) reçoit encore 1300 francs malgré la surtaxe. Par contre une famille de même taille qui roule beaucoup (30'000 km) avec une voiture gourmande devra déboursier 5450 francs supplémentaires par an. Le modèle Eco-bonus mérite certainement d'être affiné. Ses implications économiques devraient être examinées de près. Certaines branches professionnelles seront touchées durement (importateurs de carburant et de voitures, garagistes, transports routiers à longue distance), mais d'autre part 2 milliards de francs (le coût du carburant économisé) seront disponibles pour le développement ou la création de nouveaux emplois.

La brochure Eco-bonus est disponible au secrétariat de l'AST, 15 rue Franche, 2800 Delémont, pour le prix de 1.-.

## DES PROS DE L'ANTI-GASPI

L'association zurichoise Plenar, dirigée par Konrad Brunner, est un bureau d'ingénieurs spécialisé dans les économies d'énergie et les problèmes thermiques. Elle s'est rendue célèbre pour ses travaux sur les pompes à chaleur. Récemment, elle a obtenu un mandat du Fonds national de la recherche scientifique pour un travail sur les économies d'électricité qui semble aboutir en gros aux mêmes résultats que l'étude Infrac, mentionnée dans DP 836.

(mam) Notre système de protection civile est souvent cité en exemple par d'autres pays. Ceci devrait rassurer les populations inquiètes des suites probables d'un accident nucléaire si, par impossible, il se produisait chez nous. Tchernobyl représente dans ce domaine un cas d'école qui a fait réfléchir pas mal de gens. Ayant effectué un cours de PC dans les jours qui ont suivi la catastrophe, je me suis entendu confier par un instructeur qu'en cas de guerre nucléaire, il serait plus sage de s'en remettre à la Providence que de trop attendre des abris. De plus en plus, on entend des voix critiques s'élever parmi les cadres de la Protection civile.

C'est ainsi que Fritz Sager, vice directeur des constructions et du matériel de la PC émet de sérieux doutes quant à l'efficacité des filtres

## Protection civile :

à air dont sont équipés nos abris. Plus généralement, il constate que la conception de la PC est orientée vers les risques de guerre, mais n'a pas pris en compte l'éventualité d'un accident dans une centrale. Dans le même ordre d'idées, Heinz W. Muller, rédacteur de la revue *Zivilschutz*, considère que la PC a raté avec Tchernobyl une occasion de se présenter à la population comme un organisme vraiment utile.

Dans une lettre ouverte au DFJP, les principaux responsables de la PC bâloise demandent une réorientation des principes qui régissent l'institution, ainsi que des exercices d'évacuation de la population. On imagine aisément les réticences officielles. Organiser un tel exercice reviendrait à admettre qu'un accident est possible.

Près de chez nous, le surgénérateur de Creys-Malville fait courir à la population genevoise un risque majeur. Un accident nécessiterait l'évacuation rapide de la cité de Calvin. Or, cette possibilité n'est pas étudiée par les organismes de protection civile genevois. Suite à cette constatation, un groupe de médecins vient d'envoyer une lettre ouverte au Conseil fédéral, dont nous reproduisons le texte ci-contre. Pour ces cadres de la PC, il ne s'agit pas de construire encore plus d'abris difficilement utilisables afin de rassurer la population, mais de repenser les principes mêmes de la Protection civile.

En tant que cadres du Détachement sanitaire mobile de la Protection civile à Genève nous exprimons les graves préoccupations que nous cause la présence, à 70 km de notre ville, du surgénérateur de Creys-Malville. L'accident de Tchernobyl n'est qu'une faible préfiguration de ce qui pourrait se passer dans le surgénérateur Super-Phénix dont le coeur contient 4 tonnes de plutonium. En dépit des apaisements du Gouvernement français et de ses experts, un accident (tremblement de terre, terrorisme, erreur humaine) aboutissant à une "excursion nucléaire" est loin d'être doté d'une probabilité négligeable. L'enceinte de confinement du surgénérateur ne résisterait pas à l'énergie mécanique dégagée par l'explosion. En cas de vent d'ouest, dominant dans notre région, on ne disposerait, contrairement à ce qui se passerait en cas de guerre, d'aucun délai pour faire déblayer et occuper préventivement les abris antinucléaires. Dès lors ne conviendrait-il pas que soient édictées les mesures suivantes (liste non-exhaustive) :

## on s'inquiète

- 1) Déblaiement et aménagement des abris ; exercices d'alarme atomique.
  - 2) Information de la fraction de la population pour laquelle il n'y a pas d'abri équipé et la conduite à tenir, compte tenu de ce que les "emplacements protégés" prévus pour elle ne protègent pas contre le danger d'inhalation des radiations.
  - 3) Protection particulière visant les enfants, plus sensibles aux effets de l'irradiation : contrôle périodique de leur équipement individuel qui devrait comporter un masque à gaz, et de leurs réserves de vivres.
  - 4) Exercices simulant l'évacuation massive de la population avec participation d'une partie de cette dernière.
- Les signataires de cette lettre osent espérer que vous voudrez bien lui donner suite.

## DROIT DE REPONSE

red.) L'article d'Ernst Bollinger sur la presse lémanique a suscité encore une réaction, que nous publions ici en vertu des dispositions légales en matière de droit de réponse. Dans notre prochaine édition, M. Bollinger et la rédaction de DP apporteront un complément à ce dossier

Nous avons pris connaissance de l'article paru dans votre numéro 835 du 9 octobre 1986 sous la signature de Ernst Bollinger

Vous écrivez : " Radio TV8 a coûté plus de 20 millions de francs à l'éditeur de *La Suisse* qui doit rentabiliser cet investissement". Cette affirmation est contraire à la vérité et incite le lec-

## TELEVISION

### Le Défi - pour qui ?

(jd) Le Défi nouvelle formule a abandonné le parti pris des jeux du cirque. Nous ne le regretterons pas tant il est vrai que ni les téléspectateurs ni la personnalité en cause et son action n'avaient à gagner à ces empoignades superficielles et factices. Exit donc les avocats qui n'avaient rien à faire dans cette émission.

La nouvelle formule, plus sage, reste encore à la surface du sujet. La manière d'aborder le thème ne convainc pas. Le fait d'opposer deux personnalités politiques relève le sujet à l'arrière-plan ; quand J.-S. Eggly rappelle les télégrammes de félicitations au Viet-Cong et aux Khmers Rouges signés par Carobbio, on sort du sujet. Le combat politique supplante le traitement du thème. Le face-à-face de deux parlementaires affaiblit considérablement l'intérêt de l'émission. Derrière l'apparente opposition, on sent les deux politiciens s'entendre comme larrons en foire. En fait, le libéral comme le socialiste de gauche sont d'accord pour reconnaître que l'intervention de l'Etat est nécessaire mais que ce dernier ne peut pas tout, que la politique sociale par exemple doit être repensée et affinée. Les téléspectateurs attendaient les politiciens sur des sujets concrets : l'invalidité, le logement et d'autres problèmes encore ainsi que des solutions pratiques. C'est à ce niveau seulement que les opinions divergent.

Le véritable défi semble être pour les journalistes de la télévision. Ces derniers seuls sont suffisamment libres pour serrer le filet des questions, empêcher les échappatoires faciles et le refuge dans les slogans.

teur à penser que notre Société aurait touché 20 millions de francs et plus pour vendre *Radio TV8* à l'éditeur de *La Suisse*. Une telle transaction n'a jamais existé et aucune somme n'a été versée. *Radio TV8* n'a pas été vendu ; il reste exclusivement la propriété de la société éditrice de l'ancien hebdomadaire *Radio-TV-Je vois tout*, la Société du journal "Le Radio", qui conserve sa totale indépendance et son autonomie financière vis-à-vis de l'éditeur de *La Suisse*.

Vous écrivez encore : "Lamunlière a été plus prudent en refusant l'offre que l'éditeur de l'ancien hebdomadaire *Radio-TV-Je vois tout* lui avait faite avant d'aller vers *La Suisse*. Il faut dire que le prix demandé à l'éditeur du *Matin* était bien supérieur". Aucune offre du même genre n'a jamais été présentée à l'éditeur du *Matin* qui dès lors n'a pas eu à la refuser.

Société du journal "Le Radio"  
L'Administrateur-délégué  
Ph. Luquiers

*Le Tages Anzeiger* détient 2/3 des voix à l'assemblée des actionnaires de la compagnie d'assurance-vie Fortuna, qui vient d'augmenter son capital.

*L'Espoir du Monde*, bulletin trimestriel des socialistes chrétiens de langue française, publiée dans son édition de septembre une interview du professeur Guy Spitaels, président du Parti socialiste belge (francophone). Adresse utile : G. Cuendet, Grand Vennes 3c, 1010 Lausanne.

## ECHOS DES MEDIAS

Une radio locale transnationale est en préparation à Constance, sur la rive allemande du lac du même nom. L'actionnaire principal est le quotidien local *Südkurier*, mais deux quotidiens suisses participent également à l'entreprise : les *Schaffhauser Nachrichten* et le *Thurgauer Volksfreund* (Kreuzlingen). Ces deux éditeurs ont déjà des participations dans les radios locales de la région, *Radio Munot* (Schaffhouse) et *Radio Thurgau*. De son côté, l'éditeur du *Südkurier* participe au capital de *Radio Munot*. *Radio Constance* devrait émettre dès le printemps 87.

*Alternatives économiques* (Alter-éco), publication militante, a réussi en quelques années à devenir une revue de référence en matière économique et sociale. Le tirage actuel est de 20'000 exemplaires et la périodicité mensuelle. Adresse utile : 20, rue d'Assas, F-21000 Dijon.

L'INVITE DE DP

## Objectif 65'000 tonnes

Le diagnostic est clair : le dépérissement des forêts est en relation directe avec la pollution de l'air, et ne cessera de s'aggraver que lorsque l'air aura retrouvé une pureté suffisante. Pour cela, il faut au moins ramener les émissions d'oxydes d'azote au niveau de 1960. Délai : 1995.

C'est le Conseil fédéral qui le dit, dans son rapport sur la "stratégie" de lutte contre la pollution de l'air.

Les chiffres. En 1960, nous "émettions" quelque 65'000 tonnes d'oxydes d'azote, et les forêts ne se portaient pas trop mal, si l'on en croit les experts en dendrochronologie. Après 1960, la santé des arbres se dégingle rapidement. On s'en aperçoit en 1984, alors que nous crachons dans l'atmosphère près de 215'000 tonnes de ces mêmes oxydes d'azote. Il nous reste 9 ans pour revenir à 65'000 tonnes. Simple, non ?

Au passage, le rapport fédéral dépeint très sobrement les calamités qui vont s'abattre sur la Suisse si cet objectif n'est pas atteint : dégradation de la santé des citoyens, corrosion galopante des matériaux, avalanches et crues dévastatrices en montagne. Des dégâts garantis pour plusieurs milliards par année. Une catastrophe sociale et économique programmée. D'où l'urgence de revenir à ces fameuses 65'000 tonnes.

Diagnostic impeccable, convaincant, d'une globalité et d'une hauteur de vue auxquelles la Confédération ne nous avait pas habitués.

Le remède, lui, est pour le moins déconcertant. Toujours avec la même rigueur, le rapport montre que les limitations de vitesses et les catalyseurs obligatoires, ajoutés à toutes les mesures déjà prises ou programmées, y compris Rail 2000 et l'abonnement demi-tarif à 100 francs, l'interdiction des vélomoteurs jusqu'à 18 ans et l'obligation de faire inspecter sa bagnole chaque année, nous laisseront 130'000 tonnes d'oxydes d'azote en l'an 1995. Encore deux fois trop !

Certaines mesures, comme la

promotion accrue des énergies renouvelables ou l'inclusion des impôts voitures dans les taxes sur l'essence, sont jugées "difficiles à mettre en oeuvre pour des raisons politiques". D'autres, comme le rationnement de l'essence ou les dimanches sans voitures ne sont même pas examinées. Curieux défaitisme. Il est vrai que le peuple a refusé une initiative demandant 12 dimanches sans voitures, mais c'était en 1978, à une époque où personne ne soupçonnait le dépérissement des forêts.

Le Conseil fédéral est comme un médecin qui dirait à son patient : "Vous êtes très gravement malade. Si vous ne voulez pas mourir, il faut vous soumettre à un régime draconien. Mais je ne vous prescrirai pas ce régime, parce que vous changeriez de médecin. Alors, prenez ces quelques pilules et tâchez de moins fumer..."

L'objectif des 65'000 tonnes peut être atteint. Mais il réclame un sérieux effort. L'insuffisance de la "stratégie" du Conseil fédéral révèle en elle-même à quel point nos habitudes, notre hiérarchie des valeurs et notre mode de vie sont incompatibles avec les lois qui régissent la vie sur la planète.

Comment atteindre l'objectif ? Pathétique, le Conseil fédéral supplie les cantons et les communes de "prendre d'urgence, dans le cadre de l'application de l'Ordonnance sur la protection de l'air, les mesures nécessaires pour réduire la pollution atmosphérique sur les plans régional et local". Lorsqu'on sait que les autorités d'un canton aussi riche et urbanisé que Genève en sont encore à nier le problème, on n'ose guère espérer que la supplique fédérale soit suivie d'effets foudroyants.

Reste à espérer un réveil in extremis de notre instinct de survie. Un réveil qui saisisse chaque individu, rendant possible les nécessaires changements d'habitudes. Pour l'instant, ce réveil ne s'annonce pas. Ce serait plutôt le sommeil profond.

Et peut-être est-il injuste de s'en prendre aux autorités, démocratiquement élues par des peuples qui aiment dormir. C'est du moins ce que suggérait Walter Bosshart, le regretté directeur de l'Institut de recherches forestières de Birmensdorf : "Il n'est pas facile de gouverner notre société d'enfants gâtés par la haute conjoncture. Il n'est pas facile de réclamer des restrictions, des renoncements et des sacrifices matériels à des hommes qui ont élevé l'automobile au rang de symbole de la liberté et du progrès."

Et pourtant, quelques dimanches sans voitures, tout de suite, juste pour commencer, juste pour essayer, serait-ce si épouvantable ?

Laurent Rebeaud  
Conseiller national écologiste

## Le treizième Etat de la CEE

(*mam*) En juin de cette année, le Parlement européen, le Conseil de l'Europe et les représentants des Etats membres réunis au sein du Conseil et de la Commission ont accepté une Déclaration commune contre le racisme et la xénophobie.

La résolution qui l'accompagne (acceptée à une large majorité par le Parlement européen) "invite les Etats membres à éliminer toutes les entraves administratives qui subsistent, afin que, dans le cadre d'une société multiculturelle, tous les étrangers puissent participer, à égalité de droit, à la vie politique et culturelle".

On connaît la force contraignante de telles déclarations et résolutions ; aucun Etat n'est invité à prendre des mesures législatives et administratives concrètes, par exemple pour accorder le droit de vote municipal aux étrangers, comme cela se pratique déjà aux Pays-Bas. Malgré tout, il est réjouissant de voir la Communauté européenne s'inquiéter de problèmes aussi graves que le racisme et la xénophobie, dont les manifestations quotidiennes ont fait dire à une députée hollandaise que "l'esprit du mal des années 30 rè-

**Rédacteur responsable :**

Jean-Daniel Delley

**Rédacteur :** Marc-André Miserez

Ont collaboré à ce numéro :

Jean-Pierre Bossy

André Gavillet

Charles-F. Pochon

Erika Sutter-Pleines

Points de vue :

Jean-Louis Cornuz, Laurent Rebeaud

**Abonnement :**

60 francs pour une année

15 francs jusqu'à fin 86

**Administration, rédaction :**

Case 2612, 1002 Lausanne

Saint Pierre 1, 1003 Lausanne

Tél : 021 / 22 69 10

CCP : 10 - 15527-9

**Composition et maquette :**

Domaine public

**Impression :**

Imprimerie des Arts et Métiers SA

# Ouvertures sur un lieu clos

A propos ... je ne me rappelle plus si je vous ai posé la question : Vous savez pourquoi le regretté Hitler s'est suicidé ? - C'est quand on lui a présenté la facture du gaz !

L'autre jour, à Genève, j'ai été écouter une conférence d'Arno Stern. Arno Stern est l'inventeur, l'initiateur si vous préférez, des "ateliers d'éducation créatrice" - se réclamant de lui, vous en trouvez à Lausanne comme à Genève, à Milan comme à Paris. (1).

De quoi s'agit-il ?

D'engager l'enfant à s'exprimer par le moyen de la peinture. A s'exprimer lui-même, sans être exposé à un quelconque jugement de valeur ("c'est bien, ton dessin est beau ..." etc). Sans être aucunement comparé à autrui, jugé supérieur ou inférieur ("regarde ce qu'a fait ton camarade, tâche de faire aussi bien ...") ; sans être engagé dans une compétition. Pour cela, ce qu'Arno Stern appelle le "clos-lieu" - un atelier coupé du monde extérieur (pas de fenêtre, l'éclairage au néon) et de ses sollicitations plus ou moins stressantes. Un éducateur qui se contente d'encourager à continuer, à poursuivre. A respecter certaines règles (manière de tenir le pinceau, mais aussi le respect du voisin, abstention de tout commentaire sur le dessin du voisin, etc).

"Dans le lieu-clos, dit Stern, on apprend à être sans supplanter les autres".

Ce qui peu à peu changerait complètement les relations qu'on a avec autrui, et cela dans toutes les circonstances de la vie, même hors de l'atelier.

"L'être en est transformé ; à la longue, la société", dit le Maître, qui sait de quoi il parle, quand il parle d'une société hyper-hiérarchisée, d'une société où la règle d'or est d'arriver à tout prix et par tous les moyens.

(Objection, votre Honneur : Nous sommes six à sept millions de Suisses, et la Suisse ne peut guère espérer nourrir plus de trois millions d'habitants ... Ne sommes-nous pas contraints de rendre nos enfants compétitifs, meilleurs, plus habiles, plus "performants" que les autres ? - c'est une question que je me pose tout en écoutant Stern, qui par ailleurs énonce quelques maître-mots de notre temps, de ceux qui pour une part devraient certes inspirer tout éducateur et, dans la mesure du possible, tout maître d'école).

Pour ceux que rebuterait le côté assurément dogmatique de la pensée sternienne - la contrepartie étant sa grande rigueur et sa grande cohésion - j'aimerais signaler parmi beaucoup d'autres un atelier de peinture - *l'Atelier*, à Rolle - qui me paraît aller un peu dans le même sens. A en juger par les oeuvres de l'animateur (Jacques Walter, maître de dessin et peintre) et par les réalisations de ses élèves, c'est pour une part Rudolf Steiner et les anthroposophes qui inspirent la tentative. Steiner, et par conséquent Goethe et sa *Farbenlehre*. Mais comme pour les ateliers d'éducation créatrice, l'essentiel est ici d'encourager la *créativité* de l'enfant, en toute liberté, suivant en cela la grande affirmation de Michelet : "L'homme est son propre Prométhée !"

Au fait : vous avez lu le *Dixième Ciel*, roman d'Etienne Barilier ? Il ne faut pas galvauder les mots, mais je pèse les miens au plus juste : c'est un chef-d'oeuvre, sur lequel je reviendrai.

JC

(1) références : *L'enfance retrouvée* (articles de Stern, Jacques Monnier-Raball, Jean Oth, etc), Institut d'Etude et de Recherche en information visuelle, Lausanne 1986 ; et Nancy Tikou-Rollier, 15 ch. de la Garance, 1208 Genève.

gnait toujours". Et de citer à l'appui de son propos le "kidnapping" de 600 enfants gitans effectué par Pro Juventute entre 1926 et 1973, la montée du Front national et la récente élection de Kurt Waldheim.

La formule de "treizième Etat membre de la Communauté" est apparue au cours des débats pour désigner l'ensemble des travailleurs étrangers établis en Europe, qui sont ici considérés comme un apport inestimable par sa diversité et sa différence. La Déclaration ne fait pas de distinction entre les ressortissants des nations européennes et ceux des pays tiers. C'est une des raisons qui a entraîné le groupe des Droites à voter contre ce texte. Les parlementaires du groupe de Jean-Marie Le Pen étaient partisans d'une préférence accordée à la Communauté au niveau de l'emploi et de la citoyenneté.

Cette position minoritaire rappelle étrangement l'idée des "zones de recrutement traditionnelles" défendue par notre Conseil fédéral dans son Ordonnance limitant le nombre des étrangers.

A l'heure où les représentants de pays réellement touchés par la crise affirment des principes d'ouverture, la Suisse continue à faire cavalier seul. Chez nous, les Turcs, dont le pays est pourtant membre du Conseil de l'Europe, n'auront désormais plus que le choix entre le travail "au noir" et la demande d'asile !



# Quand les citoyens et les autorités parviennent à s'entendre

(*réd.*) Suite de notre reportage sur quelques cas de compostage des déchets organiques dans les communes alémaniques (voir DP 836). Les exemples cités ici ne prétendent pas donner une vue d'ensemble d'un phénomène nouveau et intéressant à plus d'un titre. Il s'agit simplement de montrer que quand existe une volonté, populaire ou politique, citoyens et autorités peuvent parfaitement s'entendre pour empoigner un problème majeur. La semaine prochaine, Erika Sutter-Pleines se penchera sur le cas du canton de Genève.

(*esp*) A Murimooos (12 communes, 42'000 habitants) le parc de machines vaut 300'000 fr. Il comprend une trieuse-souffleuse, pour une aire de 6000 m<sup>2</sup>. On y draine 3000 tonnes par an dont 10 à 20% de déchets ménagers et de cuisine. Le compost est revendu jeune (3 mois) à 3 fr. le sac de 50 litres. Prix de revient au m<sup>3</sup> suivant le stade de compostage : 33 à 45 fr. La tourbe vaut environ 40 fr./m<sup>3</sup>, mais elle ne constitue qu'un support, sans apport nutritionnel et minéralogique comme le compost.

A Lenzbourg, ce sont les responsables de la voirie qui ont proposé l'étude de la levée séparée des déchets de jardin (taille de haies, herbe, feuilles). En 1982 déjà ils avaient décidé de composter les déchets des parcs publics. Puis la réflexion s'élargit. L'expérience démarra en 1985. On créa un site de compostage où, pour éviter les infiltrations, on prit le soin de "compacter" le sol au moyen de gravier, ceci afin d'éviter un bétonnage peu écologique. Le canton en fit un projet-pilote de ramassage sans tournée supplémentaire. La municipalité mit un soin particulier à organiser l'information des citoyens, avec la participation du corps enseignant et des écoliers. Ceux-ci décorèrent fort joliment les huit bennes disposées en divers endroits de la ville et relevées chaque semaine (au printemps et en automne, il y a en outre une tournée "verte" de la voirie et les bennes sont vidées plus souvent). Puis les habitants demandèrent de pouvoir également livrer les déchets

de cuisine... Là aussi, l'information fut reprise, préparée soigneusement afin d'éviter un empoisonnement du compost par des déchets de cuisine mal triés.

Le constat de la première année a été positif : seulement 1% de déchets étrangers et tous les métaux lourds largement en dessous des normes fédérales dans les analyses du compost (avant l'introduction des déchets de cuisine).

Notons que la ville de Lenzbourg récupère les vieux métaux depuis longtemps, le verre depuis 15 ans et garantit 5 cts par kilo de papier ramassé aux groupements qui les récoltent. Seul l'aluminium pose des problèmes.

La municipalité travaille en collaboration avec la REPLA (organisme de planification régionale des investissements municipaux) qui dispose des moyens d'étude et d'information. Migros-Sano-Production s'intéresse aussi beaucoup à ces expériences de compostage.

A Bremgarten, si le but est le même, l'approche a été plus sinieuse, en raison peut-être de la structure de la ville : un petit noyau urbain, très dense, où se trouvent la plupart des commerces, une zone d'immeubles HLM avec quelques îlots de verdure, une zone de villas en plein développement (propriétaires travaillant à Zurich).

Une "commission déchets" a commencé ses travaux il y a trois ans, sur l'initiative de la responsable de la santé publique et de la prévoyance sociale en collaboration avec un

jeune employé, très motivé, du département des travaux publics. Soigneusement constituée (et touchant des jetons de présence) elle comprend des représentants des artisans et industriels, des locataires, des propriétaires de villas, des habitants de la vieille ville, des employés de la voirie. Un spécialiste de l'information (payé à l'heure) conseille la commission dans ce domaine.

Tout a commencé par une exposition à la mairie, généreusement annoncée par les journaux locaux. On pouvait y voir et y acheter (avec rabais) les seaux et conteneurs, y compris le matériel de vermicompostage.

Puis la commune remplaça une des deux tournées "normales" par une levée "verte" (déchets de jardin). Enthousiasme des locataires, et propriétaires de villas, mais grève des magasins du centre qui commencèrent à entasser leurs emballages vides sur le trottoir... Et critiques des employés de la voirie à qui les seaux à vider séparément prenaient plus de temps !

La "commission déchets" se remit au travail et prépara un nouveau projet que l'Assemblée communale doit encore accepter : retour à deux levées "normales" et maintien de la levée "verte". Des bennes seront mises à disposition des commerces contre paiement.

Parallèlement, au lieu que chaque ménage paie 50 fr. par an de taxe communale pour la voirie, la taxe sera portée sur les sacs-poubelles. Seuls les sacs verts biodégradables (déchets de cuisine) seront exemptés et ne coûteront que 65 centimes. Ainsi, ceux qui trient mal et jettent beaucoup devront payer proportionnellement à la charge qu'ils occasionnent.

A Zofingue, grâce à ce système entres autres, le poids des déchets incinérés par habitant par an est passé de 340 à 240 kilos !

(à suivre)